

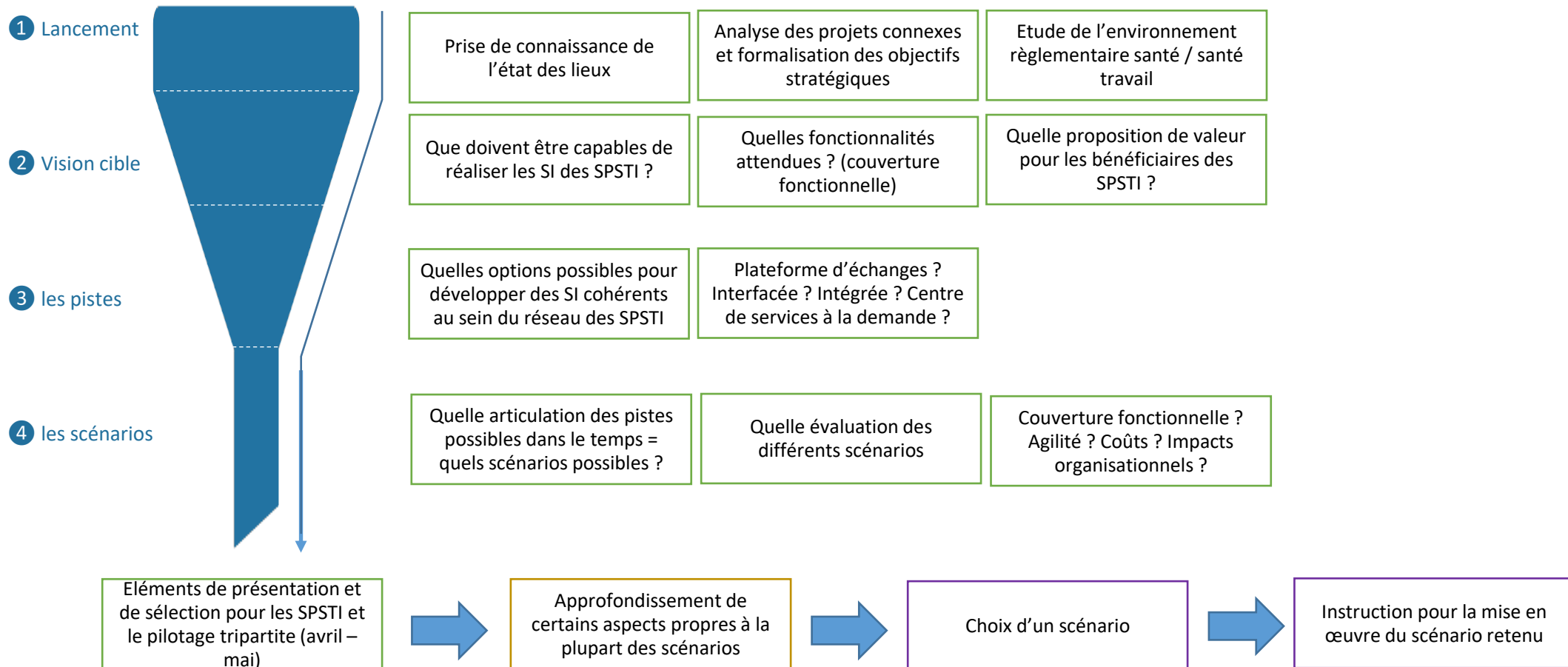
Projet de Schéma directeur du développement des systèmes d'information

Point d'avancement des travaux réalisés avec le Cabinet INFHOTEP

Commission d'Etudes du 22 avril 2021

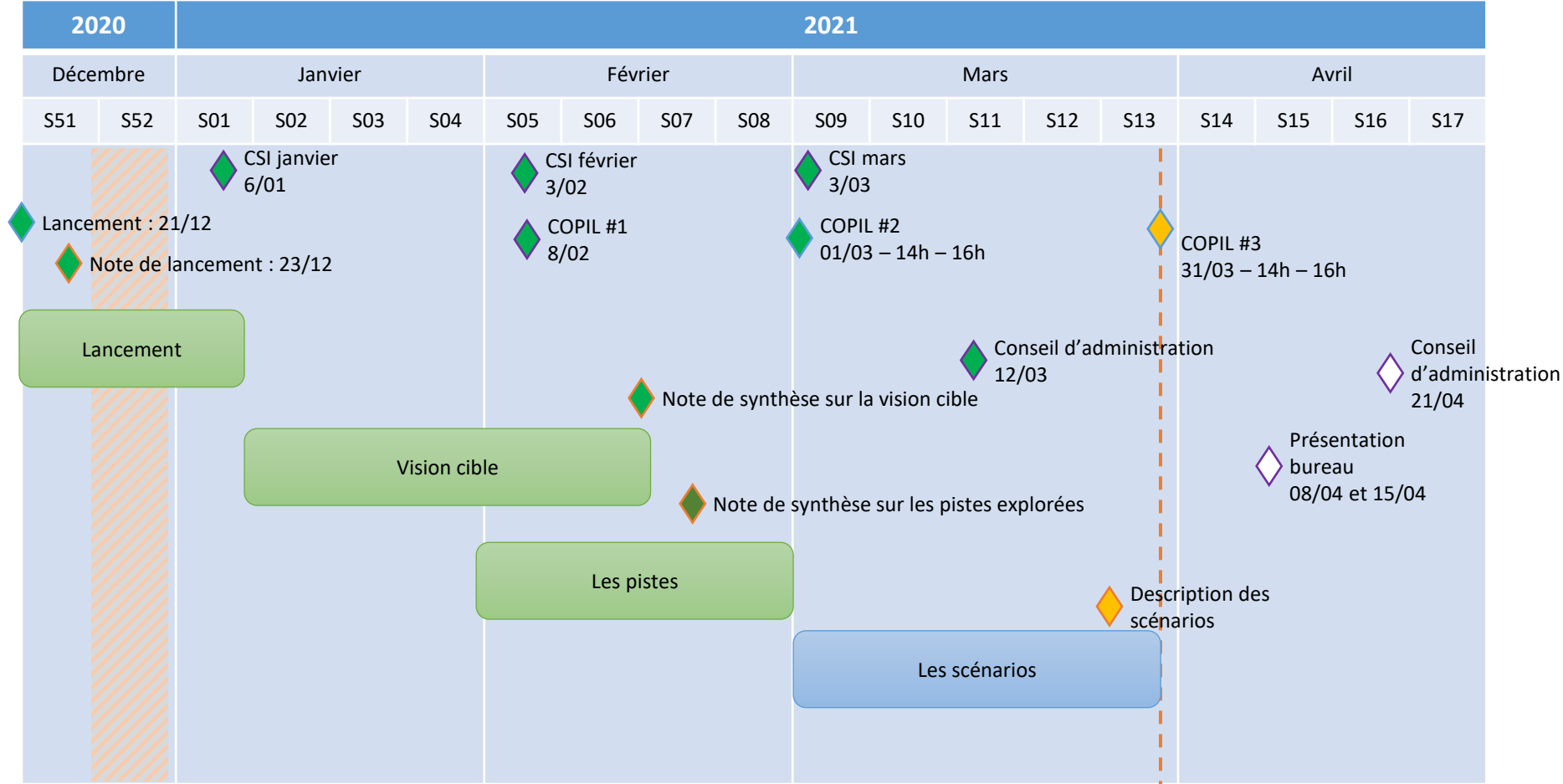
Doter les SPSTI, les partenaires sociaux et l'Etat d'un travail étayé d'aide la décision

Une approche en entonnoir



Déroulement de la mission

- Jalon
- Livrable
- Autre



Une donnée d'entrée structurante la description de la couverture fonctionnelle : l'offre des services avec ses accès pour les employeurs et les salariés

Orienter les entreprises pour toute question relative à la santé au travail

Consolider les données pour le compte des branches et entreprises multisites

FACILITER LES
FORMALITES D'ADHESION
VIA LE NUMERIQUE

AIDER TOUTES LES
ENTREPRISES A EVALUER
LES RISQUES
PROFESSIONNELS EN VUE
DE LEUR PLAN D'ACTIONS

ASSURER UN SUIVI
INDIVIDUEL ET ADAPTE
DE L'ETAT DE SANTE DE
TOUS LES TRAVAILLEURS

INFORMER, SENSIBILISER,
CONSEILLER POUR AGIR
EN PREVENTION

REPERER ET
ACCOMPAGNER
LES SALARIES EN RISQUE
DE DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

DONNER A CHACUN UN
ACCES INDIVIDUALISE
AUX INFORMATIONS DE
SANTE AU TRAVAIL QUI
LE CONCERNENT



Une interface commune à tous les SSTI qui facilite la liaison, les formalités, les déclarations obligatoires et les règlements

Une **présentation systématique de la contrepartie à l'adhésion** et de l'offre du SSTI



Une « **fiche d'entreprise** » pour toutes les entreprises au moins tous les 5 ans, dans une forme proche d'un DUERP pour en faciliter l'élaboration;

Métrologie de certaines expositions

En fonction des besoins exprimés, **des compléments d'accompagnement collectifs ou individuels**, ou une orientation pour **finaliser le DUERP** et lancer un plan d'actions

Proposer une action de prévention primaire à toutes les entreprises **au moins tous les 5 ans**



Visites d'embauche, visites périodiques, visites à la demande, examens complémentaires, **assurées de manière effective et dans les délais réglementaires**

Restitution individuelle à chaque salarié accompagné de **conseils de prévention**



Informations et sensibilisations aux risques professionnels (ateliers, e-learning,...)

Identification des aménagements de postes requis

Informations et expertise au service des instances de l'entreprise (CSE...)

Propositions de solutions pour former les « salariés compétents » en santé sécurité au travail

Conseils dès la conception des lieux de travail



Visite de **pré-reprise**

Visite de **reprise**

Accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle

Etudes de postes et propositions d'aménagements de postes

Relais avec les partenaires de la prévention de la désinsertion professionnelle

Intervention suite à un événement grave (AT, Agression)



Compte employeur avec les informations utiles à son action de prévention

Restitution au salarié des informations issues de ses visites

Rendre compte de l'activité du SSTI et évaluer la satisfaction de l'ensemble des bénéficiaires

Assurer la continuité de l'information en cas de changement de SSTI

Proposition d'interfaces adhérents et salariés



D'autres éléments pris en compte

- ➔ Les contraintes liées au « virage numérique en santé » = politique de l'Etat
- ➔ Les besoins de communication avec l'environnement institutionnel
- ➔ Les besoins des professionnels de santé au travail
- ➔ Les besoins des fonctions supports
- ➔ La capacité à rendre compte de l'activité des SPSTI

Que peuvent apporter favorablement les systèmes d'information des SPSTI à la santé au travail avec la cohérence, la qualité et la modernité attendues par les parties prenantes ?

Exemples d'apports en fonction des acteurs (non exhaustif) :

Employeurs : Avoir accès à une interface identique partout en France pour communiquer avec leur SSTI- SPSTI et échanger les informations utiles à la prise en charge de leurs salariés et à leur attente de conseils

Disposer d'informations lisibles et comparables sur l'offre de services de chaque SPSTI –

Disposer d'un compte individuel qui assure la traçabilité des informations de l'entreprise et leur portabilité vers un autre SPSTI le cas échéant.

Être en mesure de connaître à tout moment la situation de chaque salarié au regard du suivi individuel de son état de santé quelle que soit sa mobilité ou le nombre de ses employeurs.

Pouvoir planifier les rendez-vous des salariés en ligne à partir d'une interface identique partout en France.

Avoir l'assurance de la confidentialité et de la sécurité des données d'entreprise

....

Salariés : Avoir accès à ses informations personnelles et à ses conseils de prévention en ligne. Avoir l'assurance de la sécurité et de la portabilité des données personnelles recueillies par le SPSTI et consignées dans le DMST, et en partie versées dans le DMP.

...

Branches professionnelles et entreprises multisites : Bénéficier de données consolidées par les SPSTI et cohérentes partout en France pour nourrir leur dialogue social et travailler les sujets en lien avec la santé au travail.

Bénéficier de données consolidées par code SIREN pour avoir une vision globale quelle que soit le nombre d'établissements de l'entreprise et le nombre de SPSTI impliqués.

...

Que peuvent apporter favorablement les systèmes d'information des SPSTI à la santé au travail avec la cohérence, la qualité et la modernité attendues par les parties prenantes ?

Exemples d'apports en fonction des acteurs (non exhaustif) :

Pilotes du système de santé au travail : Disposer de données cohérentes de la part des SPSTI pour établir des diagnostics territoriaux pouvant orienter les plans de santé au travail.

Disposer de rapports d'activité consolidés sur la base d'indicateurs partagés à l'échelon local, régional et national –

Être situation de vérifier l'effectivité et la qualité du service rendu.

...

Equipes pluridisciplinaires des SPSTI : Disposer des outils permettant de suivre leur activité et de piloter au quotidien la prise en charge effective des effectifs qui leur sont confiés.

Pouvoir exploiter les données qu'elles recueillent pour cibler leur action.

Pouvoir assurer l'identitovigilance au moment des visites.

Disposer d'outils adaptés pour la pratique à distance.

Communiquer au sein du réseau de professionnels mobilisés pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

...

Directions des SPSTI : Disposer des tableaux de bords pour assurer la qualité et l'effectivité du service rendu.

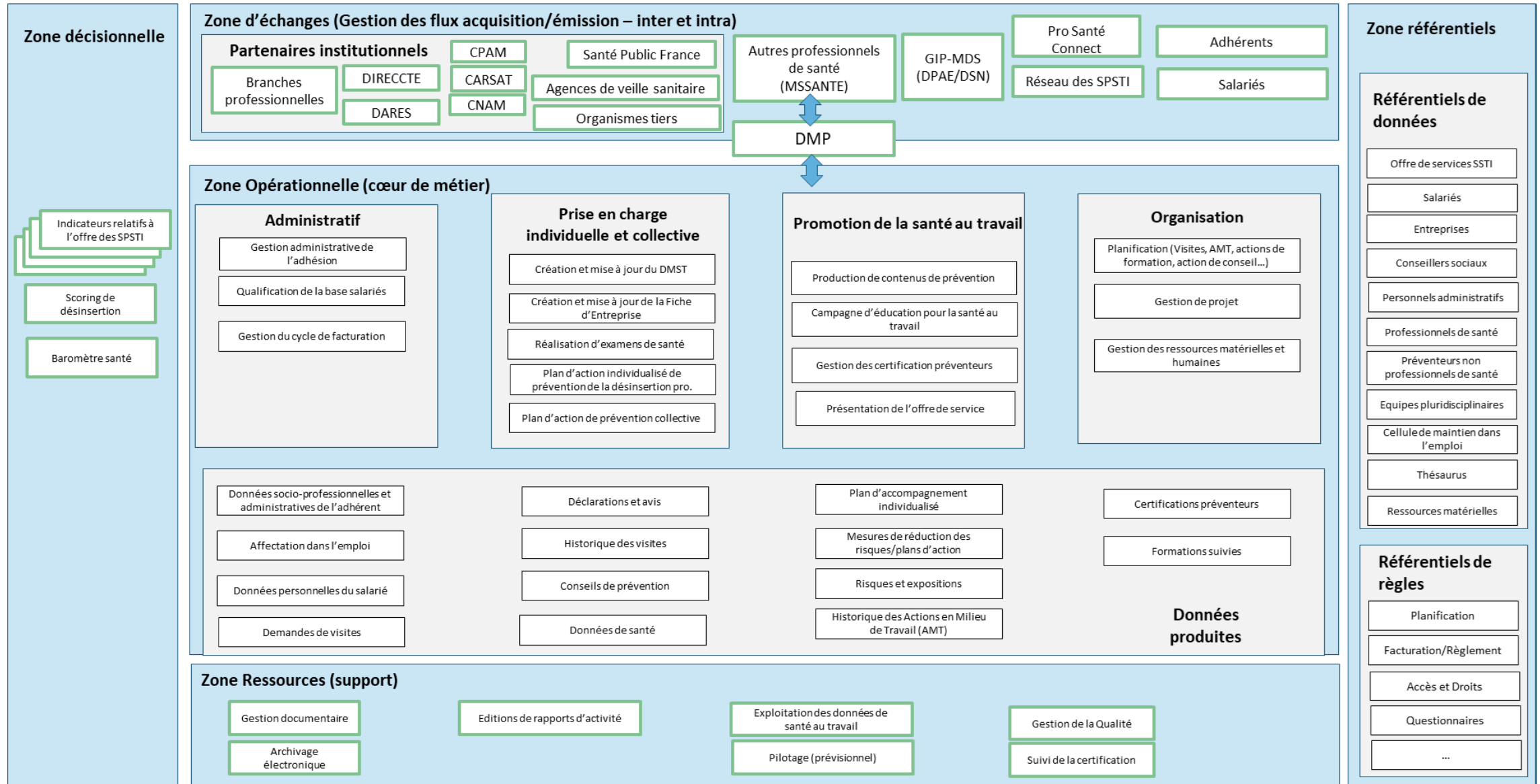
Suivre les délais de réponse aux demandes de visites et autres demandes d'actions en milieu de travail ou de conseils

Pouvoir situer les performances du SPSTI par rapport aux autres à l'échelle régionale et nationale.

...

Chercheurs : Disposer de données collectives de qualité pour faire progresser la connaissance en santé au travail

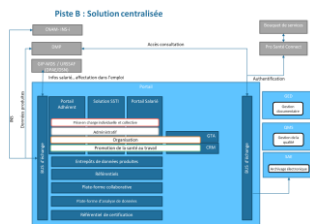
Cartographie fonctionnelle



Identification des pistes possibles

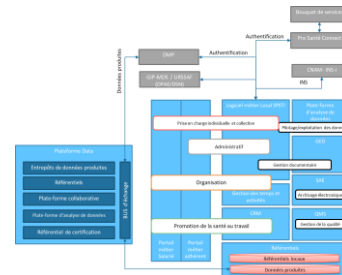
Solution = Piste

• Solution A «plateforme d'échanges»



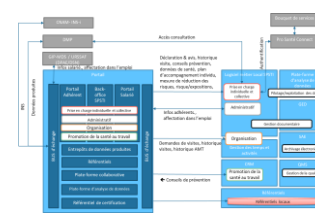
- > La solution est focalisée sur le pilotage et la portabilité des données.
- > Les SPSTI conservent leur propre solution métier en local qui doivent se mettre en capacité de s'interfacer avec le dispositif central.
- > Enjeu important sur la gouvernance des formats des données consolidées.
- > Potentiel point d'étape permettant d'amorcer une convergence technique.

Solution B « interfacée »



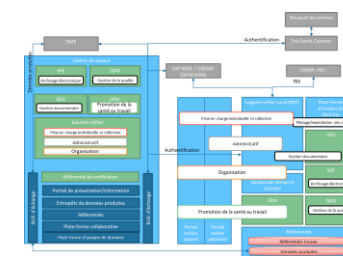
- > La solution est construite autour de la notion de portail commun à partir duquel les entreprises et les salariés peuvent interagir avec les SPSTI.
- > Les SPSTI conservent leur propre solution, qui doivent néanmoins se mettre en capacité d'interagir en temps réel avec le dispositif central.
- > Cette solution intègre également le dispositif de collecte de données et de pilotage associé.

Solution C « intégrée »



- > Une solution centrale commune construite à partir de plusieurs briques logicielles complémentaires.
- > Cette solution commune se substitue pour l'essentiel aux solutions locales existantes en couvrant l'ensemble des besoins métiers identifiés en vision cible.

Solution D « modularisée »



- > Cette solution correspond à une variante de la solution C, au sens où elle propose de rendre certains composants clés interchangeables entre le local et le central, permettant ainsi aux SPSTI de choisir la solution qui leur convient le mieux, sans pour autant compromettre la cohérence d'ensemble.
- > Cette solution impose une forte contrainte de contrôle sur le développement de l'écosystème applicatif.

Différentes options pour couvrir 100% des attendus

2022 - 2027...



Projet
local

**Solutions locales au
niveau du SPSTI avec
cahier des charges
partagé**

Logiciel métier
éditeur ou
interne

Logiciel métier
éditeur ou
interne

Logiciel métier propre
+ briques applicatives
harmonisées au choix

Suite métier
complète mutualisée
à disposition

Projet
national

**Solutions mutualisées
au
niveau national**

Plateforme
nationale
d'échanges

Interfaces
harmonisées
employeurs/salariés

Plateforme
nationale
d'échanges

Briques applicatives
métiers /innovations
mutualisées à
disposition

Interfaces
harmonisées
employeurs/salariés

Plateforme
nationale
d'échanges

Interfaces
harmonisées
employeurs/salariés

Plateforme
nationale
d'échanges



Différentes options pour couvrir 100% des attendus

2022 - 2027...



Projet
local

**Solutions locales au
niveau du SPSTI avec
cahier des charges
partagé**

Suite métier
complète mutualisée
à disposition

Logiciel métier propre
+ briques applicatives
harmonisées au choix

Logiciel métier
éditeur ou
interne

Logiciel métier
éditeur ou
interne

Projet
national

**Solutions mutualisées
au
niveau national**

Interfaces
harmonisées
employeurs/salariés

Plateforme
nationale
d'échanges

Briques applicatives
métiers /innovations
mutualisées à
disposition

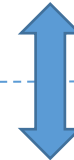
Interfaces
harmonisées
employeurs/salariés

Plateforme
nationale
d'échanges

Interfaces
harmonisées
employeurs/salariés

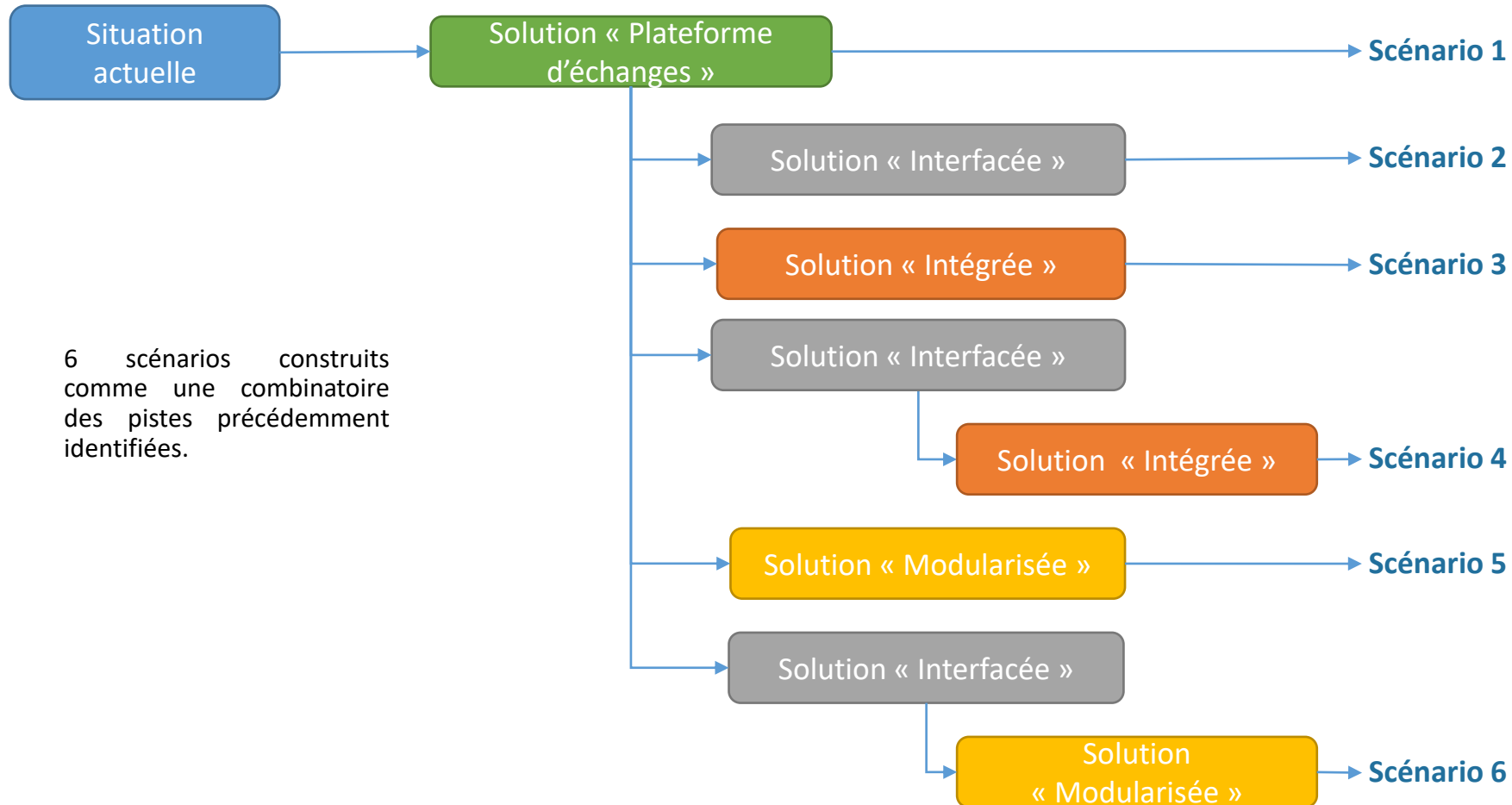
Plateforme
nationale
d'échanges

Plateforme
nationale
d'échanges



Présentation de scénarios possibles = articulation des pistes identifiées

- Comment sont construits les scénarios à partir des pistes de solution précédemment identifiées ?



Critères d'évaluation des différents scénarios

4 critères de sélection, chacun décliné sous la forme d'évaluation et d'évaluation de risque

	Evaluation	Evaluation du risque
Couverture fonctionnelle	Dans quelle mesure la solution proposée répond aux exigences fonctionnelles posées au niveau de la vision cible ?	Dans quelle mesure la solution mise en place pourrait amener à avoir des outils qui dysfonctionnent ?
Coûts	• Quelle est l'estimation du coût de mise en place de la solution ? • Quelle est l'estimation du coût de fonctionnement à terme ?	Dans quelle mesure le coût réel du projet est susceptible de diverger des hypothèses réalisées ?
Agilité	• Progressivité : dans quelle mesure est-il possible de déployer progressivement la solution parmi les SPSTI ? • Evolutivité : quelle est la capacité de la solution à intégrer de nouveaux besoins ? • Modularité : dans quelle mesure la solution est susceptible de s'adapter à des situations locales spécifiques ?	• Progressivité : dans quelle mesure le déploiement à l'échelle nationale pourrait être compromis ? • Evolutivité : quel est le risque de sclérose de la solution ? • Modularité : quels éléments sont susceptibles de compromettre l'adaptation à des situations spécifiques.
Impact organisationnel	• Quels sont les gains de performance à attendre de la solution ? • Quelle réaction peut-on anticiper de la part de l'utilisateur ? • Comment les acteurs en place sont susceptibles d'accueillir la solution ?	• Quel est le risque que les gains de productivité n'aient pas lieu ? • Quel est le risque d'une réaction de rejet de la part des utilisateurs ? • Quel est le risque d'une réaction de rejet de la part des acteurs en place ?

Budgets de fonctionnement et d'investissement du projet conduit au plan national

- ➔ Les coûts de fonctionnement dépendent en grande partie du niveau de la qualité de services souhaitée et des choix techniques effectués.
- ➔ Le cabinet Infhotep a réalisé à ce stade des estimations grossières permettant des comparaisons d'échelles entre les différents scénarios. Cette approche, qui ne porte que sur la part mutualisée entre les Services au niveau national, indique un besoin de financement sur plusieurs années allant de quelques millions d'euros à plusieurs dizaine de millions d'euros selon les scénarios.
- ➔ Les estimations ne tiennent pas compte des potentielles économies réalisées du fait de la mutualisation entre les Services, impossibles à chiffrer à ce stade.
- ➔ Des chiffrages plus précis pourront être réalisés quand la sélection des scénarios aura progressé. Dans tous les cas, les premières estimations confirment que toutes les options sont à la portée financière des Services dans leur ensemble compte tenu de leur ressources actuelles.

Enquête annuelle de la branche

Les données issues des enquêtes de branche de Présanse confirment les résultats de l'enquête Valmen, avec **un budget informatique total de l'ordre de 48 millions d'euros**, sur le périmètre des SSTI hors Services exclusivement dédiés au BTP.

L'**absence de corrélation** entre le budget informatique et la taille du Service est également confirmée, ainsi qu'une **forte dispersion** des valeurs sur l'ensemble des SSTI.

Sources

Chiffres Clés 2020

Echantillon : 80% des SSTI représentant
90 % des salariés suivis

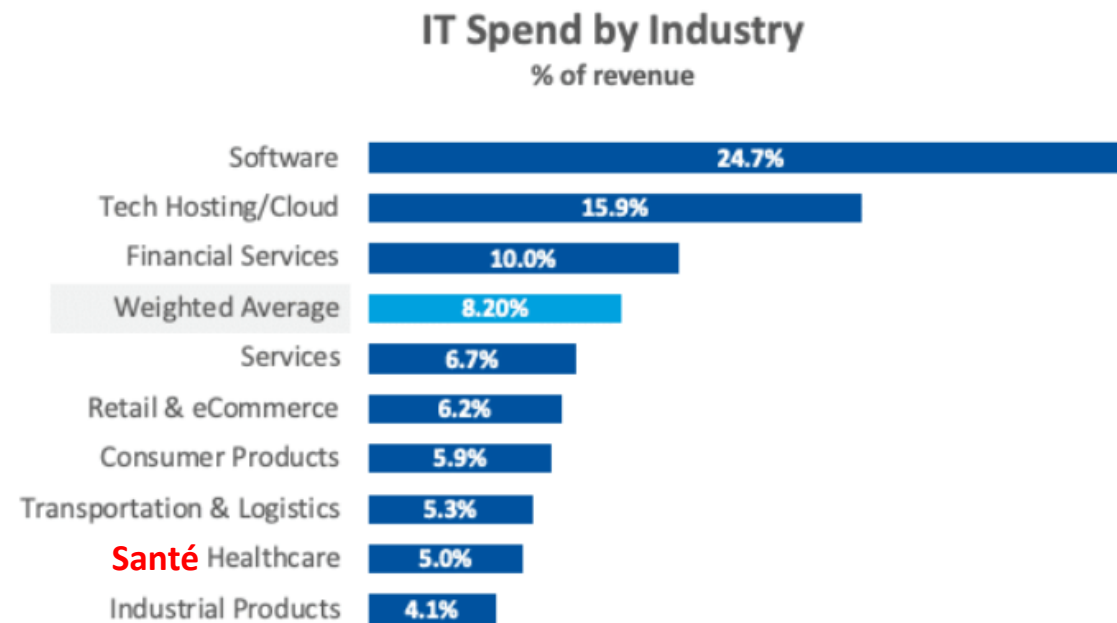
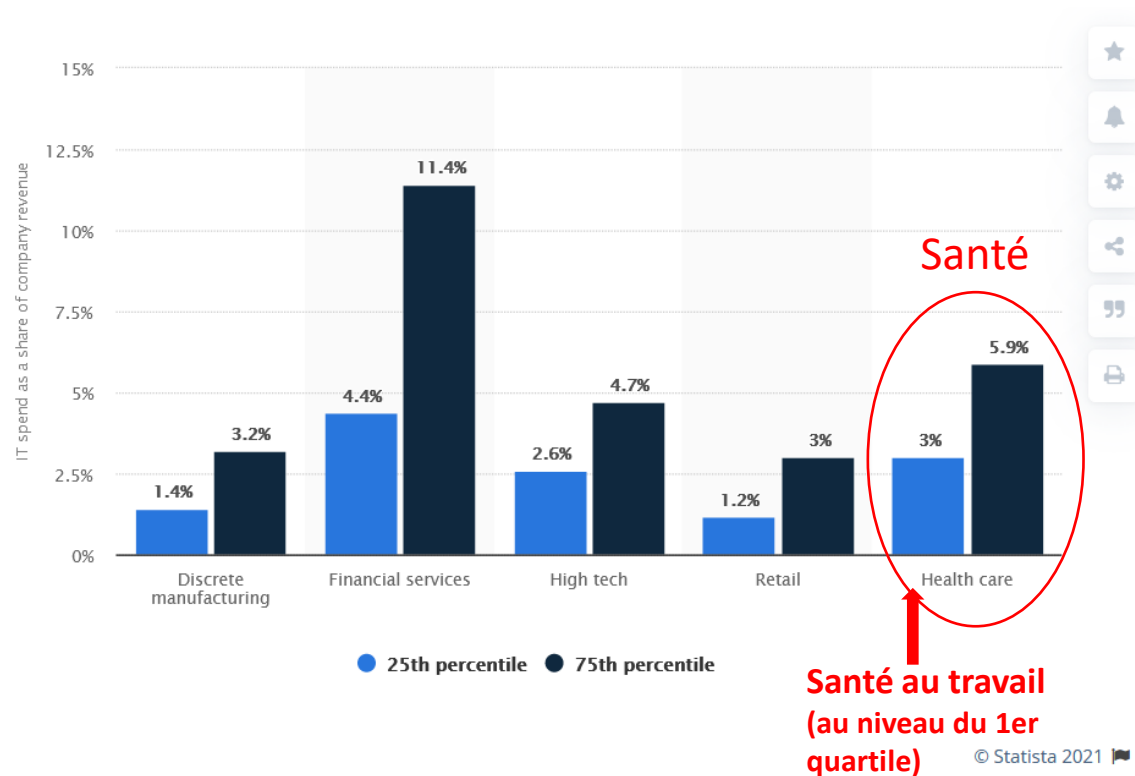
Fichiers salariés des SSTI 2020

Echantillon : 66% des SSTI représentant
76 % des salariés suivis

Ensemble des SSTI <i>(données extrapolées sur échantillons)</i>	M€ 2019
Matériel et réseau	25 156 124
Logiciel et développement	15 135 208
Coûts du personnel informatique	7 719 936
Budget informatique total	48 011 268

BI/CA	3,09 %
Coût annuel par salarié suivis	3,10 €

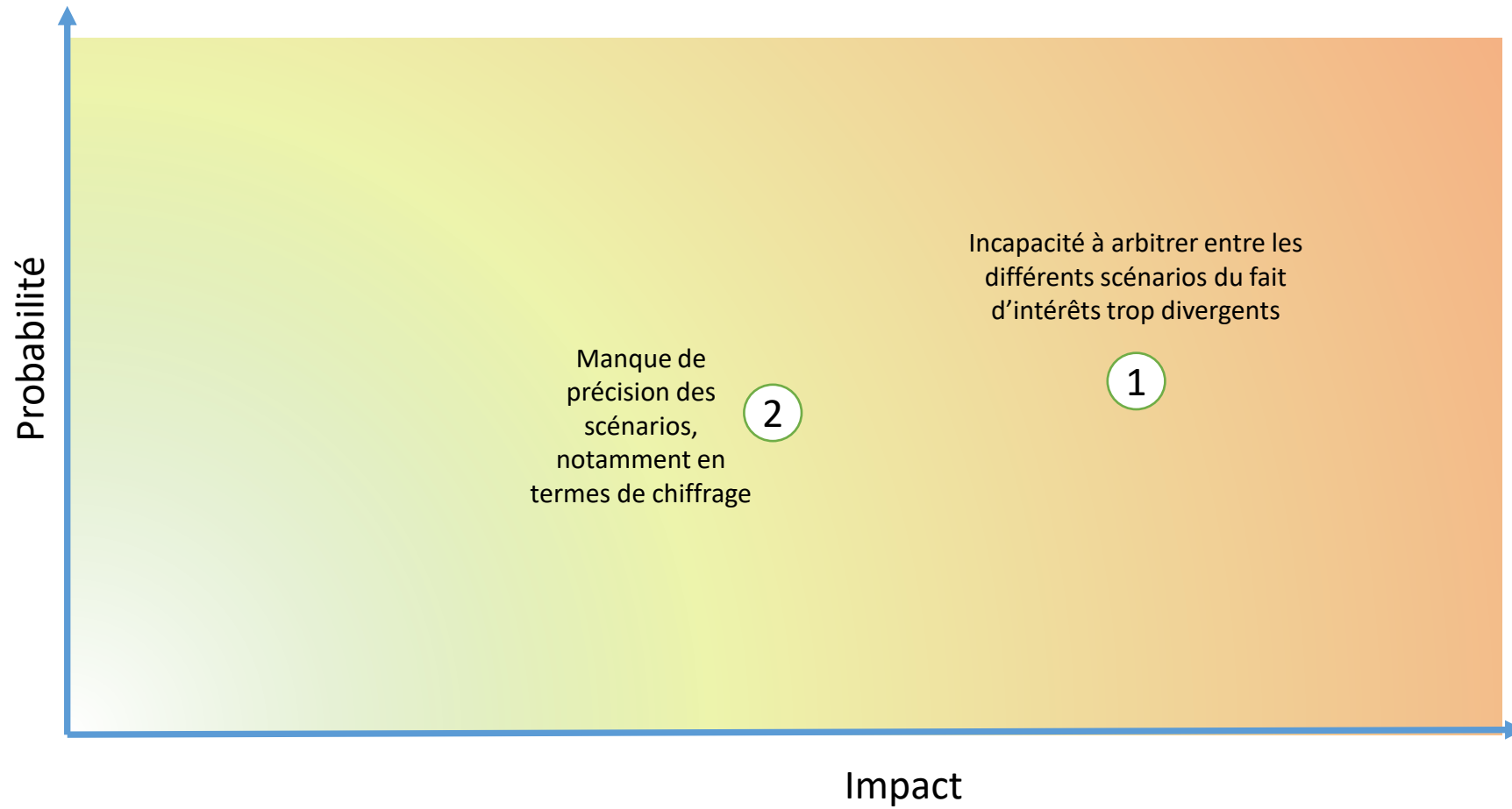
Dépenses informatiques en part du chiffre d'affaires de l'entreprise en 2020, par secteur économique (OCDE)



Source: Flexera 2020 State of Tech Spend Report

Evaluation des risques

- Matrice Impact x Probabilité



Dernier avis du GPO du COCT en date relatif au traitement des données



Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Secrétariat général du COCT, 31 juillet 2017

Déclaration du groupe permanent d'orientation du COCT

Pour des données en santé au travail au service de la prévention

La question de la production et de l'accessibilité des données en santé au travail apparaît absolument déterminante aux membres du GPO. Les partenaires sociaux l'ont rappelé à de multiples reprises au cours de ces dernières années¹.

Dernier avis du GPO du COCT en date

2- Actions du PST3 et des services de santé au travail interentreprises

- Les actions prévues par le plan santé au travail sur la question des données offrent des perspectives prometteuses. En particulier, les membres du GPO apportent leur plein soutien aux travaux de recensement et d'analyse des bases de données en santé au travail, afin de donner à voir quelles données sont disponibles, et de permettre des « accrochages » entre jeux de données, pour faire progresser la connaissance et, in fine, la prévention.
- En ce qui concerne l'activité des services de santé au travail interentreprises, il conviendra de disposer au plan national d'outils de gestion informatique interopérables. Ils permettront notamment, dans un premier temps, d'organiser le suivi individuel des salariés en contrats courts . Si l'organisation professionnelle regroupant le plus grand nombre de services interentreprises de santé au travail (CISME) semble en mesure d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces dispositifs, la maîtrise d'ouvrage de ces outils doit relever des organisations interprofessionnelles représentatives, dans un cadre paritaire établi à cet effet.

Incidences de la loi à venir

Le présent document est
établi à titre provisoire.
Seule la « petite loi »,
publiée ultérieurement, a
valeur de texte authentique.



TEXTE ADOPTÉ n° 570

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

17 février 2021

PROPOSITION DE LOI

pour renforcer la prévention en santé au travail,

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

Lien potentiel avec la certification des SPSTI

« Art. L. 4622-9-2. –

Chaque service de prévention et de santé au travail interentreprises fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels sur :

« 1° La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services ; »

« 2° L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies ; »

« 3° La gestion financière, la tarification et son évolution ; »

« 4° (nouveau) La conformité du traitement des données personnelles au règlement (UE) 2016/679 Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

« Les référentiels et les principes guidant l'élaboration du cahier des charges de certification sont fixés par voie réglementaire, après avis du comité national de prévention et de santé au travail mentionné à l'article L. 4641-2-1. » ;

Pour aller plus loin

- ➔ Echanger avec les pilotes institutionnels du système (Partenaires sociaux et Etat) sur la base des travaux réalisés avec le soutien du cabinet Infhotep. Rechercher plus particulièrement des confirmations sur l'expression du besoin, les délais attendus, les limites à ne pas franchir.
- ➔ Faire le point sur les premiers retours (ou non retours) des pilotes institutionnels à l'assemblée générale de Présanse
- ➔ Approfondir dans tous les cas les périmètres des pistes « plateforme d'échanges », « interfaces mutualisées », dans la mesure où elles proposent des services et des fonctionnalités qui n'existent pas aujourd'hui, et constituent de ce fait des plus-values évidentes en termes de services rendus et de leur cohérence sur le territoire national.
- ➔ Poursuivre les échanges avec les parties prenantes au moment de la détermination de « l'ensemble socle de services » et du référentiel de certification qui comprendra une partie dédiée aux SI.
- ➔ Décider des suites opérationnelles et organisationnelles à donner pour assurer la mission confiée aux SPSTI et l'effectivité du service à rendre